

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice.....	33
présents	30
présents par procuration	2
absente excusée	1

OBJET

Centre social municipal
Les Campanules –
Approbation du projet social
pour la période 2019-2022.

Le 27 septembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Saisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 21 septembre 2018, par le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pilet, Mme Oziet, MM. Le Roux, Neudet, Mme Egrot, MM. Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Bérot, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Laurence Thierry

SECRETARE : M. Morot-Sir.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20180927-DEL2018092709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Allichage : 15/10/2018

EXPOSE DES MOTIFS

Le Centre social municipal Les Campanules bénéficie d'un agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Cet agrément arrivant à échéance le 31 décembre 2018, une demande de renouvellement est sollicitée dans le cadre de notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Un nouveau projet social pour « l'animation globale » et « l'animation collective famille » est ainsi élaboré pour 4 années, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Ce nouveau projet a été construit sur la base d'un diagnostic de territoire, avec des outils d'évaluation partagés, afin de mesurer les besoins et projeter des actions correspondantes. Celui-ci répond aux critères établis par la Caisse d'Allocations Familiales, qui définissent le Centre social comme :

- un équipement de proximité avec une approche et une vocation globale,
- un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle,
- un lieu d'animation de la vie sociale de proximité,
- un lieu de concertation et d'innovation.

Les actions des 4 années à venir sont définies selon les axes suivants :

- un centre social vecteur de lien social et de solidarité,
- un centre social promoteur et acteur d'un projet éducatif,
- un centre social ouvert à l'exercice de la citoyenneté,
- un centre social : lieu ressource pour les familles,
- un centre social soutien à la parentalité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet social et d'autoriser M. le Maire à demander le renouvellement d'agrément par la Caisse d'Allocations Familiales, pour une durée de 4 années, expirant le 31 décembre 2022.

.../...

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 6 novembre 2014,

VU l'avis de la Commission Action Sociale et Emploi du 3 septembre 2018,

VU l'avis de la Commission des Finances du 13 septembre 2018,

SUR le rapport de M. Pillet,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet social du Centre social municipal Les Campanules pour la période 2019-2022 et la demande de renouvellement de l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Acte rendu exécutoire le **15 OCT. 2018**